

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Sur convocation en date du 7 septembre 2017, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 14 septembre 2017 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Secrétaire de séance : Monsieur PANIER Olivier

Absent excusé : Monsieur CHRETIEN Luc

Le compte rendu de la séance du 11 mai 2017 a été adopté à l'unanimité

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ◆ Un certain nombre de tarifs ont été approuvés
- ◆ Les rapports annuels des SICTOM BBI et Nogent le Rotrou ont été adoptés
- ◆ un fonds de concours a été attribué au profit de la commune de Courville sur Eure dans le cadre des travaux du stade Klein pour un montant de 22 000 € et un au profit de la commune de Bailleau le pin dans le cadre du projet de médiathèque d'un montant de 55 000 €
- ◆ Un avenant a été effectué sur le marché d'éclairage public.
- ◆ Des postes ont été créés au service enfance jeunesse,
- ◆ Il a été fait une demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition d'un véhicule dans le cadre du RAM itinérant et le service enfance jeunesse, l'achat d'un véhicule électrique serait souhaitable
- ◆ La gestion du centre de loisirs de Bailleau-le-Pin a été reprise par la communauté de communes, en gestion directe
- ◆ Signature d'un marché pour la fourniture de repas en liaison froide pour l'année 2017/2018 pour les structures du service petite-enfance-jeunesse
- ◆ Vente du Kangoo pour un montant de 200€
- ◆ Un avenant a été fait pour le transfert du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de la piscine intercommunale de Courville sur Eure à la société dédiée SARL IRIS créée par EQUALIA
- ◆ Une subvention a été versée au profit du secours catholique d'un montant de 2000€
- ◆ Une convention précaire a été réalisée pour louer les terres de Saint-Aubin des Bois et de la ZA de Courville sur Eure
- ◆ Un transfert des fonds de concours du SEIPC a été réalisé au profit de la Communauté de communes
- ◆ Une convention de partenariat a été signée avec Initiative Eure-et-Loir pour l'année 2017
- ◆ L'AVAP (Aire de Valorisation de l'architecture et du patrimoine) a été mise en étude et il a été créé la commission locale de l'AVAP
- ◆ Validation d'un devis de SOLIHA pour une prestation relative à la prolongation de l'OPAH jusqu'au 31 décembre 2017
- ◆ Validation d'un devis de l'entreprise PESNAUX Frères pour la dépose d'une installation d'Assainissement Non Collectif dans le cadre d'une expertise
- ◆ Vote des tarifs de la piscine pour les établissements scolaires, il passe à 1700€ il était à 3000€ avec la communauté de communes des Portes du Perche, les clubs et associations sportives (gratuit pour les associations et les clubs)

Franck DOMANGE indique qu'il trouve les tarifs élevés pour les particuliers

Le Maire informe avoir eu également des retours dans ce sens, les tarifs sont encadrés pour que les prix soient similaires aux piscines voisines. Les tarifs devraient être revus prochainement

II. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes Entre Beauce et Perche a modifié les statuts concernant la gestion du transport scolaire primaire et maternelle afin d'intégrer la commune de Mottereau. Cette commune a intégré la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 et a décidé de scolariser les enfants de leur commune à Illiers, ils étaient auparavant scolarisés à Brou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve cette modification

III. DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative n°1 budget commune :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le Budget Primitif 2017 de la commune, afin de procéder à une mise en conformité de l'équilibre de différents chapitres.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
6156 maintenance	- 3 500.00 €	5 500.00 €	2 000.00 €
615221 entretien et réparations bâtiments publics	1 400.00 €	400.00 €	1 800.00 €
022 dépenses imprévues	3 500.00 €	2 239.70 €	5 739.70 €
TOTAL	1 400.00 €	8 139.70 €	9 539.70 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
7718 autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €
TOTAL	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
2051 concessions et droits similaires	3 500.00 €	400.00 €	3 900.00 €
21534 réseau d'électrification	1 300.00 €	0.00 €	1 300.00 €
21538 autres réseaux	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
2181 installations générales, agencements et aménagements divers	- 24 800.00 €	140 000.00 €	115 200.00 €
TOTAL	0.00 €	140 400.00 €	140 400 .00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative.

Décision modificative n°1 budget eau :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le Budget Primitif 2017 de l'eau, afin de procéder à une mise en conformité de l'équilibre de différents chapitres.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
61523 entretien et réparations réseaux	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
61528 entretien et réparations autres biens immobiliers	-1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €
701249 reversement redevance pour pollution d'origine domestique	1 500.00 €	10 000.00 €	11 500.00 €
023 virement de la section d'investissement	- 1 500.00 €	66 000.00 €	64 500.00 €
TOTAL	0.00 €	77 000.00 €	77 000.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
021 virement de la section d'exploitation	- 1 500.00 €	66 000.00 €	64 500.00 €
TOTAL	- 1 500,00 €	66 000,00 €	64 500.00 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
020 dépenses imprévues	- 1 500.00 €	3 418.46 €	1 918.46 €
TOTAL	-1 500.00 €	3 418.46 €	1 948.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative.

IV. FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune cotise au Fonds de Solidarité Logement. L'adhésion est annuelle. La cotisation annuelle est de 3.00 € par logement social présent sur la commune soit un total de 21.00 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte l'adhésion au FSL.

V. CONVENTION FREE MOBILE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une antenne SFR sur le château d'eau. Il y a environ 4 ans, SFR a sollicité la commune pour changer l'opérateur dans le cadre de notre convention d'occupation du domaine et donc pour transférer cette convention à l'opérateur INFRACOS. Ce dernier souhaite à présent transférer à FREE Mobile les droits et obligations de cette convention d'occupation du domaine. Afin de procéder à ce transfert, il faut que le conseil délibère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- ◆ autorise INFRACOS à transférer à la société Free Mobile les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public sous réserve que la société INFRACOS s'engage à régler les sommes dues
- ◆ approuve la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution et en conséquence autorise le maire à signer l'avenant

VI. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe que le regroupement est repassé aux 4 jours

	2016	2017
PS	27	19
MS	21	27
GS	27	19
CP	27	26
CE1	18	23
CE2	13	20
CM1	14	16
CM2	18	15
	165	165
	0	

	2016		2017	
Ana-Chantal DOUIN	PS	27	PS / MS	24
Laure SICLAIT	MS / GS	24	MS	22
Magali LUDOVICO	MS / GS	24	GS	19
Marie LEVEQUE	CP	21	CP	26
Noémie GUIARD	CP / CE1	24	CE1	23
Angélique SERVAIN	CE2 / CM1	23	CE2 / CM1	24
Camille RETHO	CM1 / CM2	22	CM1 / CM2	27

	2016	2017	
Les Corvées les Ys	37	38	+1
Friaize	25	22	-3
Fruncé	35	37	+2
Saint-Denis des puits	15	16	+1
Villebon	3	3	0
Le Thieulin	44	42	-2
Hors commune	6	7	+1

<u>GARDERIE</u>	2016	2017
Garderie au mois :	41	51
Garderie occasionnelle :	31	35

RESTAURANT SCOLAIRE :

Semaine	151	155
1 ^{er} service (maternelle)	67	62
2 ^{ème} service (primaire)	84	93

Enfants transportés :

	94	94
Car blanc :	34	32
Car jaune :	60	61

HORAIRE :

	2016		2017	
<u>Maternelles :</u>			lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Lundi, mardi et jeudi :	9h00 – 11h45	13h10 – 16h20	8h55 – 11h45	13h15 – 16h25
Mercredi :	9h00 – 11h55			
Vendredi :	9h00 – 12h20			
<u>Primaires :</u>				
Lundi, mardi et jeudi :	9h00 – 12h15	13h45 – 16h25	8h50 – 12h15	13h45 – 16h20
Mercredi :	9h00 – 12h00			
Vendredi :	9h00 – 12h15			

Le paiement par carte bancaire est actif depuis novembre 2015,
35 en 2016
54 en 2017

4 familles n'avaient pas rendu leur dossier d'inscription (soit 9 enfants)

Arrivée d'une 2^{ème} AVS

Cette année il y a 7 élèves hors regroupement. Ces familles ont une dérogation pour pouvoir inscrire leur enfant. Il faut, en effet, que leur assistante maternelle réside obligatoirement sur le regroupement. Nous leur demandons une participation sous forme de don d'un montant de 100 € par enfant, ce qui correspond aux charges variables que l'on a sur le syndicat.

VII. PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait déjà été sollicitée pour se prononcer sur un projet Eolien il y a environ 5 ou 6 ans, le projet n'avait pas pu se faire car le Zonage Régional Eolien n'avait pas permis une implantation potentielle sur le Thieulin. Depuis les règlementations ont évolué et une société a contacté la commune de Fruncé pour présenter un projet, elle a également pris contact avec le Président de la Communauté de Communes qui doit émettre un avis de principe. Le projet consiste à installer 4 éoliennes sur Fruncé, 1 ou 2 sur le Thieulin et 1 sur Chuïnes. Ce projet est porté par une collectivité et non par une société privé, c'est la Communauté Urbaine de Metz qui a créé une structure qui lui permet d'implanter des éoliennes en France. Lorsque c'est une collectivité qui porte ce genre de projet, elle est soucieuse des problématiques qui sont en lien avec les coûts ou soucieuse des retours des résultats de la structure qui pilote ce genre d'opération. Elle peut également participer au capital et donc donner son avis et participer au projet.

Pour qu'un tel projet voit le jour, il faut respecter certaines conditions, au minimum 5 éoliennes par contre aucun maximum, l'instauration du périmètre de 500 mètres autour des zones habitées, d'un périmètre de 15km autour des radars VOR (un radar de ce type a été installé sur le secteur de La Loupe) et nombreuses autres réglementations. Monsieur le Maire indique qu'il faut que le conseil se positionne sur le principe de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil décide

- ◆ POUR l'autorisation de principe d'un projet éolien : 8 votes.
- ◆ CONTRE l'autorisation de principe d'un projet éolien : 2 votes Nadine MARTIN et Corine MARCHAL

Le principe d'autorisation d'un projet éolien est donc accepté par 8 voix POUR et 2 voix CONTRE

VIII. PROJET AMENAGEMENT VIABILISATION ZONE LE BLOTTIER

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait fait une proposition d'achat pour le terrain Chastenet pour éventuellement faire un lotissement en regroupement avec l'acquisition du terrain de Mme GUILLEMAN.

Une des héritières considère que la proposition de la commune est trop basse et a donc contacté le promoteur immobilier Pierres et Territoires. Celui-ci a bien précisé que s'il y avait un projet sur cette parcelle, il se ferait en concertation avec la mairie du Thieulin.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers s'ils sont opposés à ce qu'un projet soit fait par un promoteur immobilier, sachant que ce promoteur devra faire valider celui-ci par la commune, et si oui, autorisent-ils le maire à trouver un accord d'aménagement avec ce promoteur.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour que ce projet puisse être porté par un promoteur immobilier et autorise le maire à engager les négociations.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Participation raccordement

La commune procède à la réalisation des branchements d'eau et demande une participation des travaux réalisés. Monsieur Le Maire informe qu'il a été procédé à un raccordement et à un branchement chez M. PANIER Pierre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander une participation pour travaux réalisés d'un montant de 1 440.00 € TTC chez M. PANIER Pierre 3 rue des Noues.

2. Ordures ménagères

Monsieur le Maire déplore le dépôt quasi récurrent des sacs d'ordures ménagères et autres débris dans les endroits publics non prévus à cet effet, et notamment à côté des containers à la sortie du village. Monsieur le Maire rappelle que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit est interdit.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'installer un panneau d'interdiction de dépôt d'ordures, de distribuer un mot dans les boîtes aux lettres indiquant que tout dépôt d'ordures sauvage sera sanctionné d'une amende.

3. Logements rue du Blottier

Monsieur le Maire indique qu'un logement se libère rue du Blottier.

4. Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe qu'une visite de la commission de sécurité a eu lieu à la salle des fêtes au mois de juillet, celle-ci a constaté un certain nombre de problèmes avec une proposition d'avis défavorable. La commission s'est réunie le 8 septembre dernier et suite à cette commission nous avons reçu un rapport avec un avis défavorable au maintien de l'ouverture de l'établissement. Monsieur le Maire indique que s'il en a la capacité, il maintiendra l'ouverture de la salle des fêtes.

5. Sport salle des fêtes

Monsieur le Maire informe qu'il y a une nouvelle activité dans la salle le lundi soir, c'est de la Zumba. Il rappelle qu'il y a déjà de la country le jeudi soir et du body jam le vendredi soir

6. Emprunt

Monsieur le Maire informe que l'emprunt, concernant les travaux du bourg engagés dès 2002, est terminé.

Tour de table :

Monsieur le Maire indique que lors des travaux à Villemaigre, le département a fait l'enrobé mais n'a pas fait d'épaulement côté droit (côté Champrond), du coup les véhicules se déportent à droite et abîment l'enrobé. Il indique qu'il serait nécessaire de rajouter du calcaire, sauf que ce côté-là appartient à la commune de Champrond.

Franck DOMANGE demande s'il est possible d'envoyer un courrier avec accusé de réception à M. Tranchant pour qu'il coupe sa haie

Nadine MARTIN informe qu'elle a discuté avec les gendarmes au sujet du stationnement des voitures sur les trottoirs, le stationnement est interdit et est sanctionné d'une amende de 135 €.

Corine MARCHAL demande quand sera comblé le dévers rue de la bonnetterie

Elisabeth HALLOUIN demande si on maintien l'arbre de Noël et le 11 novembre à la salle des fêtes

Nadine propose de voir un nouveau traiteur pour le 11 novembre

Clôture de la séance 23h45

Le Maire ,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme PANIER Olivier,

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Eric

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

Mme BARTHET Carole

M. RIGUET Alain

Mme MARTIN Nadine

M. DOMANGE Franck